

ÉCOLE DE NATATION DU CENTRE SPORTIF DE LA VALLÉE DE JOUX

Règlement Intérieur

INSCRIPTIONS

En s'inscrivant aux cours de l'école de natation du Centre Sportif de la Vallée de Joux, ci-après « CSVJ », les participants s'engagent à respecter le présent règlement ainsi que celui de la piscine du CSVJ.

Les parents sont priés de présenter à leurs enfants les points de ce règlement qui les concernent et de s'assurer qu'ils les respectent.

Les inscriptions doivent être effectuées par Internet sur le site www.centresportif.ch/ecole-de-natation

Les données transmises doivent être complètes afin que les inscriptions puissent être traitées. Dès confirmation de l'horaire par le moniteur, la place de l'élève est réservée et le paiement de l'inscription est dû. Une facture sera envoyée dans un second temps.

Attention : si l'inscription n'est pas annulée deux semaines avant le début du cours, par courriel à l'adresse ecoledenatation@centresportif.ch, ou si l'enfant n'a pas participé au cours, la facture reste due.

Des inscriptions tardives (postérieures à la première leçon) sont possibles dans la limite des places disponibles. Le CSVJ enverra une facture correspondant au prorata.

Important : aucune inscription ne sera prise en compte si une facture ouverte est existante.

COTISATION

- Le paiement des cours doit être acquitté pour valider l'inscription avant le début de ceux-ci.
- Le non-paiement des cours ne sera pas considéré comme une annulation de l'inscription.
- En cas de non-paiement, le Centre Sportif Vallée de Joux se réserve le droit de refuser l'accès aux cours.
- Aucune demande de remboursement, hors cas de force majeure, ne pourra être pris en compte dès la saison engagée.

ANNULATION

Annulation de l'inscription par l'adhérent :

- En cas d'annulation dans un délai de minimum 2 semaines avant le premier cours, un remboursement intégral sans pénalité est effectué.
- En cas d'annulation effectuée après le délai mentionné ci-dessus, l'intégralité du montant de la facture est due. *

Parapher :



Annulation de cours par le CSVJ :

- En cas d'annulation de cours pour des raisons indépendantes à l'école de natation (piscine fermée pour des raisons techniques, sanitaires ou événements par exemple) il n'est pas possible de rattraper les cours. L'école de natation essaiera de proposer une solution alternative, dans les limites du possible.

REMBOURSEMENT ET ABSENCE

- Tout arrêt au cours de la saison ne donne droit à aucun remboursement.

- En cas d'absence lors des cours, aucun remboursement, ni rattrapage est effectué.

- En cas d'absence avec certificat médical pour une période supérieure à 2 mois, une remise équivalente à la durée de l'absence sera validée.

CALENDRIER

- Les activités des adhérents à l'école de natation s'exercent uniquement dans le cadre des périodes et créneaux horaires définis. Ces horaires correspondent aux horaires annoncés par le CSVJ.

- La période d'ouverture des activités de l'école de natation se tient du 28 août 2024 au 29 juin 2025.

- Les cours n'ont pas lieu pendant les périodes suivantes :

- Jours fériés vaudois et fédéraux :

Lundi du Jeûne : lundi 16 septembre 2024

Vendredi. 18 avril 2025

Lundi 21 avril 2025

Jeudi 29 mai 2025

Lundi de Pentecôte 09 juin 2025

- Vacances scolaires vaudoises :

Vacances d'automne : du lundi 14 octobre au dimanche 27 octobre 2024

Vacances d'hiver : du lundi 21 décembre 2024 au dimanche 05 janvier 2025

Relâches : du lundi 15 février au dimanche 23 février 2025

Vacances de Pâques : du lundi 12 avril au dimanche 27 avril 2025

- Fermetures annuelles de la piscine du 07 octobre au 13 octobre 2024 et du 24 mars au 30 mars 2025;
- Organisation d'évènements.

- Afin d'assurer la meilleure qualité de cours pour chaque niveau et chaque élève, le CSVJ se réserve le droit de modifier certains horaires des cours.

- **Le CSVJ s'engage à assurer un minimum de 30 périodes de cours durant la saison.**

Parapher :

RÈGLEMENT

Généralités :

- Si l'élève sait à l'avance qu'il/elle sera absent(e) pour une (ou plusieurs) leçons, il/elle doit en informer le/la moniteur(-trice).
- L'école de natation décline toute responsabilité en cas de vols ou dommages subis par l'élève suite à un accident, une blessure ou une maladie contractée lors de l'utilisation des installations.
- L'accès à la piscine se fait au moyen d'une carte personnelle et non transmissible qui sera remise lors de l'inscription, contre caution de 20 frch. En cas d'utilisation frauduleuse de la carte d'accès, le CSVJ se réserve le droit de désinscrire l'élève, sans remboursement possible.
- En principe et selon l'horaire, la piscine est ouverte au public pendant les cours. Les parents ont donc le choix de nager moyennant l'achat d'un billet d'entrée ou de rester au bord du bassin. Une tenue de bain est toutefois obligatoire. **Aucun habit n'est autorisé au bord des bassins.**
- La souscription à une assurance pour les activités sportives est obligatoire.
- Les parents peuvent faire part à tout moment au CSVJ de leur souhait de non-diffusion des image(s) de leur(s) enfant(s), sur quelque support que ce soit. Tout parent refusant le film, la diffusion ou l'utilisation de toutes photos ou vidéos sur des documents, site internet ou réseaux sociaux doit l'indiquer au moment de d'inscription.

Pour l'élève :

- Ce changer dans la zone de change attribuer à l'école de natation (partie secondaire des vestiaires ou cabine de change privé)
- Il est strictement interdit d'entrer dans l'eau avant l'arrivée de son moniteur. En cas d'accident, l'école de natation décline toute responsabilité.
- Respecter, écouter les moniteurs (-trices).
- Passer obligatoirement par les vestiaires et les pédiluves et se doucher. Les enfants de moins de 8 ans peuvent être accompagnés par leur(s) parent(s).
- Ne pas marcher en chaussures et ne pas apporter de trottinettes, rollers etc. dans les vestiaires ou au bord des bassins.
- Ne pas manger dans les vestiaires ni au bord des bassins.
- Passer aux toilettes avant d'aller dans l'eau.
- Je suis prêt(e) en tenue, 5 minutes avant le début de mon cours.
- Je ne cours pas lorsque je me déplace.
- Je ne bouscule pas les autres élèves.
- Je ne quitte pas la piscine sans l'autorisation du/de la moniteur(-trice).

Parapher :



Pour les parents :

- Respecter le présent règlement et celui de la piscine.
- Respecter les moniteurs (-trices) et leurs consignes, faire preuve de courtoisie et de civilité vis-à-vis du personnel.
- S'assurer de la présence des moniteurs(-trices) avant de déposer mon/mes enfants.
- Respecter les horaires de cours en amenant les enfants suffisamment en avance dans les vestiaires pour qu'ils soient à l'heure au bord du bassin.
- Les enfants sont pris en charge par les moniteurs et sont sous leurs responsabilités uniquement durant le cours. Avant et après le cours, les enfants sont sous la responsabilité des parents. Les enfants de plus de 8 ans ne peuvent être accompagnés par leur parent dans les vestiaires à moins que ce dernier souhaite nager et se soit acquitté d'un droit d'entrée.
- Le stationnement dans les vestiaires et dans les zones de passages n'est pas autorisé pour des raisons éthiques et sécuritaires.

Exclusion :

La direction du CSVJ se réserve le droit d'exclure un(e) ou plusieurs participant(e)s de manière provisoire ou définitive selon les motifs :

- Exclusion due à un comportement inacceptable et au non-respect des règles de bienséance.
- Exclusion due au non-paiement d'une facture. La totalité de la facture restera due en cas d'exclusion.

REPRISE DES COURS

La reprise des cours de natation aura lieu le **lundi 02 septembre 2024**.

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez nous joindre par mail à l'adresse : ecoledenatation@centresportif.ch

Perret Bryan

Responsable Ecole de natation

Retrouvez toutes nos infos sur notre site : www.centresportif.ch

** En cas d'annulation à la suite du premier cours, celui-ci sera considéré comme cours d'essai et l'intégralité de la facture sera remboursée.*

Parapher :